



REPUBLIQUE FRANCAISE Commune **BOURBONNE LES BAINS** **DEL-2023- 2**

DEPARTEMENT
Haute-Marne

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

- en exercice 19
- présents 15
- votants 17
- absents 2

Du mercredi 15 février 2023

L'an deux mille vingt-trois le 15 février, à Salle du Conseil Municipal à 20H00.

Le Conseil Municipal de la commune de BOURBONNE LES BAINS

Étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. André NOIROT, Maire

OBJET

**Abrogation de la délibération
n° DEL-2021-48 du
15 juillet 2021 - Positionnement
de la Commune sur
l'implantation de parcs éoliens
suite aux futurs projets sur les
communes limitrophes**

Étaient présents : André NOIROT, Elie PERRIOT, Emilie BEAU, Christian TROISGROS, Marie-France MERCIER, Christiane GOURLOT, Claude PETIOT, Patrick BREYER, Catherine THIVET, Olivier LADRANGE, Delphine ANDRÉ, Lydia FALLOT, Amélie MOLTER, Aurélie LAVILLE, Sabine SAVARD.

Procurations : Sébastien HUMBLLOT À Lydia FALLOT, Damien CORNU À Emilie BEAU

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 17 février 2023 et que la convocation du Conseil avait été faite le 01 février 2023

Étaient absents excusés : Sébastien HUMBLLOT, Damien CORNU

Étaient absents non excusés : Jean-Mary CARBILLET, Céline CARBILLET

Madame Amélie MOLTER a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VU la délibération n° DEL-2021-48 du Conseil Municipal du 15 Juillet 2021 émettant un avis défavorable sur l'implantation de parcs éoliens sur le territoire de la commune de Bourbonne les Bains.

VU le projet présenté à la 1^{ère} Commission Municipale « Développement Économique » du 21 Novembre 2022, concernant un projet de parc éolien sur la commune limitrophe de Senaide,

Monsieur Elie PERRIOT, Adjoint au Maire, rappelle au Conseil Municipal le projet d'un groupe éolien présenté à la 1^{ère} Commission Municipale « Développement Économique » du 21 Novembre 2022, concernant un projet de parc éolien sur la commune limitrophe de Senaide.

Il rappelle également le contenu de la délibération n° DEL-2021-48 du 15 Juillet 2021 par laquelle le Conseil Municipal avait émis un avis défavorable sur l'implantation de parcs éoliens sur le territoire de la Commune de Bourbonne les Bains.

Lors de la présentation du projet, la société propose l'implantation d'éoliennes qui se situeraient juste à la limite du territoire de la Commune associée de Villars Saint-Marcellin. Le projet éolien porterait atteinte au paysage, au patrimoine et à la qualité de vie des riverains, sans que la commune ne perçoivent de redevance.

Cela laisse à réfléchir quant à l'implantation directe sur notre territoire.

Dans l'hypothèse d'un projet éolien sur le territoire de la Commune de Bourbonne les Bains, le Conseil Départemental de la Haute-Marne, la Communauté de Communes des Savoir-Faire et la Commune de Bourbonne les Bains et percevraient leur part de redevances fiscales.

Au vu de ces éléments, Monsieur Elie PERRIOT, Adjoint au Maire, demande au Conseil Municipal de se positionner à nouveau concernant l'implantation de parc éoliens suite aux futurs projets sur les communes limitrophes.

Le Conseil Municipal décide de délibérer et de procéder au vote.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés par 15 POUR, 1 CONTRE (Aurélie LAVILLE) et 1 ABTENTION (Amélie MOLTER), décide :

- D'abroger la délibération n° DEL-2021-48 du 15 juillet 2021,
- D'émettre un avis favorable concernant l'implantation de parc éoliens sur le territoire de la Commune de Bourbonne les Bains suite aux futurs projets sur les communes limitrophes.

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

Bourbonne les Bains le 16 février 2023

La Secrétaire de séance,

Madame Amélie MOLTER



Monsieur André NOIROT